

Transcription

Agathe: Bonjour à vous, Philippe Duport.

Philippe Duport : Bonjour Agathe, bonjour à toutes et à tous. Elles sont de plus en plus nombreuses les entreprises qui proposent à leurs salariés des vélos de fonction. Et cela pour les inciter à revenir au travail, sans prendre de risques dans les transports en commun, sans passer des heures dans les bouchons, sans risquer d'être en retard, sans polluer et tout en se faisant du bien à la santé. Bref, une quantité d'avantages. La mode est au vélo d'entreprise, à la bicyclette électrique, forcément - de fonction qui remplace avantageusement la voiture de fonction.

Une grande banque américaine a fait récemment parler d'elle, il s'agit de Morgan Stanley, qui emploie 130 personnes dans le très chic 8^e arrondissement de Paris, en attribuant à plus du tiers de son personnel, à chacun, un vélo électrique de fonction. Mais en réalité, depuis que les entreprises souhaitent voir revenir leur personnel au siège, elles sont des dizaines à lorgner vers cette solution et à proposer à leurs salariés de pédaler plus ou moins gratuitement, pour la plupart dès la rentrée de septembre. Deux des principales sociétés qui se sont lancées dans le marché de la location-vente aux entreprises assurent discuter avec les plus grandes entreprises du CAC₄₀, dont certaines sont basées à La Défense. Des noms circulent : Véolia, Microsoft, Euler Hermès, Havas Sport ou Kaufman & Broad. Toutes envisagent à très court terme de se doter de flottes de vélos d'entreprises.

Agathe : Comment est-ce que ça marche?

Philippe Duport : Alors voilà. La société de location propose un contrat de location sur une longue durée, trois ans. L'entreprise prend en charge 70 % du prix de la location, et il reste au salarié 30 % à payer, soit environ 30 à 40 euros par mois pour un vélo électrique haut de gamme, un casque, des antivol et une assurance. Sans compter parfois une formation à la circulation en ville, histoire de rassurer les futurs utilisateurs, déjà incités à la pratique par le développement des pistes cyclables en ville, comme à Paris où la Maire Anne Hidalgo a ainsi promis de pérenniser les 50 kilomètres de pistes créées pendant la crise sanitaire.

Agathe : Et l'entreprise y trouve son compte en général ?

Philippe Duport : Le vélo de fonction n'est pas considéré par l'Urssaf comme un avantage en nature. L'entreprise bénéficie d'une réduction de l'impôt sur les sociétés égale au quart de la location. Offrir un vélo de fonction, que le salarié va pouvoir continuer d'utiliser pendant ses week-ends et ses vacances, est un petit plus original et il va dans le sens de la réduction de l'empreinte carbone après laquelle courent de nombreuses entreprises. Sans compter que selon une étude produite par le Medef en 2015, un salarié qui pratique une activité physique voit sa productivité augmenter de 6 à 9 %. Cela a aussi un effet positif sur l'absentéisme. Des bons arguments à opposer à ceux qui préféreraient à tout prix rester en télétravail.

Agathe : Merci Philippe.